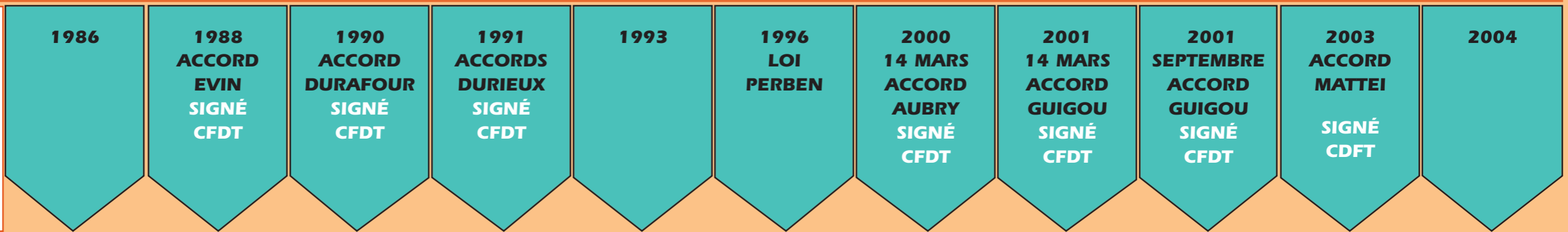


# FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE – 20 ANS D'ENGAGEMENT CFDT

Décembre 1985

Janvier 2005



**CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Programmes locaux d'amélioration des conditions de travail  
35 heures de nuit  
Augmentation des effectifs soignants
- Renforcement du dialogue social  
Remplacements  
Prévention des risques professionnels  
CLACT - Violence Urgences
- RTT 35 heures pour tous
- RTT Mesures d'adaptation
- RTT 32h30 de nuit

**FORMATION**

- Réforme de la formation infirmière DE
- Renforcement et redéfinition de la formation continue
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique 1992
- Homologation du diplôme d'état d'éducateur spécialisé 1994
- Création des diplômes professionnels d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture 1994
- Diplôme de cadre de santé 1995
- Obligation de négocier le projet social  
Développement de la formation professionnelle
- Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière 2001
- Développement de la formation professionnelle
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

**STATUTAIRE**

- Création de la Fonction Publique Hospitalière (FPH)
- Parution des statuts particuliers Infirmiers 1988
- Parution des statuts Administratifs 1990
- Parution des statuts Filière ouvrière 1991
- Parution des statuts Filière socio-éducative 1993
- Facilité de titularisation des contractuels (Résorption de l'emploi précaire)
- Nouvelles filières Nouveaux métiers Mesures contre l'emploi précaire (emplois jeunes)
- Modification des statuts particuliers Infirmiers spécialisés Cadres de santé Attaché d'administration hospitalière
- Parution des statuts Techniciens supérieurs hospitaliers
- Revalorisation des carrières Augmentation des quotas Promus/promouvables

**RÉMUNÉRATIONS**

- Nouvelles grilles indiciaires Aides-soignants Infirmiers Création de primes
- IDE rééducation et médico-techniques en C II
- Reprise d'ancienneté des soignants
- Recrutement échelle 2 sans concours
- Suppression de l'échelle 1 et de la catégorie D
- Reforme des retraites Prise en compte de la prime aide-soignant Régime additionnel Fonction publique
- Requalification des agents de catégorie D ASH/ASI Agents de bureau en échelle 2, sur 6 ans
- Création de la Nouvelle Bonification Indiciaire
- Revalorisation des dimanches et jours fériés
- Corps des aides-soignants en 3 grades
- Requalification des catégories C Filière administrative Filière ouvrière Nouvelle Bonification Indiciaire
- Revalorisation de toutes les catégories professionnelles